



**ATELIER DE FINALISATION DE L'AVANT-PROJET
D'ARRETE PORTANT DESIGNATION DES POINTS DE
CONTROLE APA EN COTE D'IVOIRE ET D'ELABORATION
DES EXEMPLAIRES DES DOCUMENTS REQUIS POUR
L'ACCES AUX RESSOURCES GENETIQUES ET
CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ASSOCIEES**



Lieu : Hôtel La prunelle/Jacqueville

Date : du 08 au 10 janvier 2020

RAPPORT

Du mercredi 8 au vendredi 10 janvier 2020 à l'hôtel Prunelle de Jacqueville, s'est tenu un atelier de finalisation de l'avant-projet d'arrêté portant désignation des points de contrôle APA en Côte d'Ivoire et d'élaboration des exemplaires des documents requis pour l'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.

Vingt-quatre (24) personnes dont dix-sept (17) membres du comité Ad hoc et 7 experts ont pris part à cet atelier (voir liste de présence). L'atelier a été marqué par une cérémonie d'ouverture, des présentations, des analyses et validation de documents.

I) LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Deux allocutions ont été prononcées à l'ouverture de l'atelier notamment celle de Monsieur Peter SCHAUERTE, représentant de l'Initiative et le discours d'ouverture de Monsieur François Kouablan représentant, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Prof. Séké Séka Joseph.

1) Allocution du représentant de l'Initiative pour le renforcement des capacités sur l'APA

Monsieur Peter a dans son allocution souhaité ses vœux de santé à tous les participants en cette nouvelle année 2020 et les a exhortés à créer un système APA sain devant garantir un développement durable des communautés locales.

Il a par ailleurs, rappelé que l'année 2020 est une période décisive pour la biodiversité car elle marque le début d'un dynamisme nouveau dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la conservation de la biodiversité.

Tout en souhaitant un bon déroulement des travaux, le représentant de l'Initiative a encouragé les membres du comité ad hoc à faire du lobbying au sein de leurs Ministères ou structures respectives pour l'opérationnalisation de l'APA en Côte d'Ivoire.

2) Discours du représentant du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Monsieur François Kouablan, représentant le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, professeur Joseph SEKA SEKA après avoir sacrifié à la tradition de présentation des vœux de nouvel an, a fait un rappel de l'origine du protocole de Nagoya, des actions entreprises par la Côte d'Ivoire en matière de APA et a exhorté les participants à mettre tout en œuvre afin qu'au sortir de l'atelier, des documents soient validés et présentés au MINEDD en vue de la dynamisation du processus d'opérationnalisation du protocole de Nagoya sur l'APA.

II) DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de l'atelier ont débuté par une série de présentation suivie d'analyse de documents et de demandes de permis d'accès.

1) Présentations

Un tour de table de présentation des participants a été effectué. Il a été suivi de la visualisation du film sur l'APA expliqué simplement par Monsieur Peter.

Le point focal national APA, Madame Amari Véronique a quant à elle présenté le programme et les objectifs de l'atelier.

Monsieur Peter est revenu sur la procédure APA en Côte d'Ivoire à travers un schéma en vue de permettre aux uns et aux autres d'appréhender le mécanisme de délivrance de documents relatifs à l'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.

2) Analyse de documents

Quatre documents notamment le récépissé de déclaration d'accès aux Ressources Génétiques (RG) et Connaissances Traditionnelles Associées (CTA), Permis d'accès aux Ressources Génétiques (RG) et Connaissances Traditionnelles Associées (CTA), autorisation d'accès aux Ressources Génétiques (RG) et Connaissances Traditionnelles Associées (CTA) et Accord de base ont été analysés et validés.

Le récépissé de déclaration soumis à examen a fait l'objet d'échanges entre les participants. Des observations ont été apportées dans le fonds comme dans la forme (Voir document en annexe) avant d'être validé.

Concernant le Permis d'accès aux Ressources Génétiques (RG) et connaissances traditionnelles associées (CTA), des amendements ont été apportés après des échanges entre les participants. Un document consensuel a été retenu (voir annexe).

Relativement à l'autorisation d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées, elle a également subi des modifications dans la forme comme dans le fond. Elle a surtout fait l'objet de chaudes discussions. Le problème qui s'est posé était de savoir s'il fallait jumeler le « permis d'accès » et l'« autorisation d'accès » ou garder les deux documents distincts. Statuant sur la question, il a été convenu d'un commun accord que les deux documents soient jumeler pour le retenir que le permis d'accès.

3) Analyse de demandes de permis d'accès

Des demandes de permis APA d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées au nombre de trois (3) introduites par des chercheurs ont été analysées en vue de la délivrance d'un permis APA.

La première demande de permis est celle de Dr ESSOH de l'Université Péléforo Gon de Korhogo qui sollicite un permis APA en vue de transférer 31 microphages stockés en France et en provenance de la Côte d'Ivoire dans un laboratoire en Allemagne.

Le point focal national APA, après analyse du dossier de demande du permis APA, a fait une note au Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Autorité Nationale Compétente en matière d'APA dans laquelle elle a présenté le dossier de Dr ESSOH ainsi que les CCCA.

Par ailleurs, le comité ad hoc saisi du dossier et après analyse en s'appuyant sur certaines dispositions du protocole de Nagoya sur l'APA autorise la délivrance d'un permis APA à Dr ESSOH pour le transfert des 31 phages de la France en Allemagne. Un modèle de permis a été élaboré et amélioré par Monsieur Peter (voir modèle en annexe).

La deuxième demande émane de Dr EDI, sollicitant un permis APA en vue d'exporter des moustiques pour en faire des recherches. Des éléments à prendre en compte dans les CCCA ont été définis notamment :

- La copropriété de la Côte d'Ivoire en cas de cession à un tiers en vue d'une commercialisation;
- Le dépôt de spécimens de moustiques à la bio banque nationale ;
- Le profit à la Côte d'Ivoire des produits issus de la recherche ;

- La mise à disposition de l'ANC copie des publications ;
- La mise à disposition du rapport annuel des travaux de recherche ;
- Le partage des avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Un permis d'accès, au regard de ce qui précède, doit être délivré à Dr EDI en vue d'effectuer sa recherche dont copie sera jointe à l'annexe.

La dernière demande ayant fait l'objet d'analyse est celle de Madame SABBADINI. Cette demande a été battue en brèche. Il s'agira pour Madame le point focal national APA de donner ultérieurement une réponse relative à ladite demande.

4) Elaboration d'un Accord de base entre fournisseur et destinataire

Pour élaborer un accord de base entre fournisseur et destinataire en Côte d'Ivoire, un modèle d'accord de base a été proposé par le Point Focal APA. Il s'est agi pour les participants de vérifier que ledit accord prend en compte les dispositions de celui proposé par l'Union Africaine. Pour ce faire, lecture de l'accord de base proposé par l'UA a été faite. Des amendements ont été apportés à celui proposé par le Point Focal APA en vue de l'adapter au contexte ivoirien (voir document).

Ainsi au point 6, il a été demandé d'enlever « **l'appendice** » ;

Le point 9 est à clarifier.

Une partie de phrase a été modifiée au point 10 avec ajout de ; « dans ce cas, les conditions de **cette utilisation à des fins commerciales** ».

Au point 16, remplacer « **dans** » par « **en** » dans le premier paragraphe.

Prendre en compte les cas de non-conformité dans le paragraphe 19.

Discuter du Point 21 de l'accord de base.

Sous réserve de la prise en compte des observations par les juristes, ledit document fait l'objet d'un accord de base APA entre fournisseur et destinataire en Côte d'Ivoire.

5) Présentation benchmark et projet d'arrêté

Madame le point focal national APA a présenté le mécanisme d'identification des points de contrôle APA notamment le benchmark et l'analyse SWOT à l'issue desquels le MINEDD et le MESRS ont été désignés comme point de contrôle.

Il a par ailleurs été jugé bon que le Ministère de la santé et de l'hygiène publique soit aussi désigné comme point de contrôle.

En outre, madame le point focal national APA a présenté l'avant-projet d'arrêté portant désignation des points de contrôle. Le document a été modifié dans le fond et dans la forme (voir avant-projet d'arrêté). Par ailleurs, les juristes ont été mandatés pour la finalisation dudit document.

III) RECOMMANDATIONS ET CLOTURE DE L'ATELIER

Plusieurs recommandations ont été faites au cours de cet atelier. Il s'agit de :

- faire la promotion du processus APA auprès des milieux scientifiques et autres Ministères et décideurs (point Focal et à l'ANC) ;
- Mettre en place une charte ou un règlement intérieur du comité pour assurer la confidentialité des informations ;
- Produire une fiche d'analyse préalable des dossiers des pétitionnaires pour le Comité afin de faciliter l'analyse des dossiers. ;
- Organiser un atelier de relecture finale du projet de décret avec les parties prenantes concernées ;
- Supprimer l'autorisation d'accès du projet de décret APA du fait qu'il reprend les informations contenues dans le permis ;
- organiser un atelier pour le comité sur l'accord de base avec un juriste APA expérimenté dans l'établissement des accords ;
- prendre un arrêté pour désigner et autoriser officiellement les membres du Comité Ad'hoc à statuer sur les demandes en cours ; à cet effet, il a été demandé aux membres du comité ad'hoc de transmettre dans les plus brefs délais leur courriers de désignations ;
- Prendre en considération les micro-organismes dans la conclusion des contrats APA portant sur les ressources génétiques ;
- Inclure des clauses contractuelles stipulant que les données de séquençage proviennent de la Côte d'Ivoire;
- Revoir le modèle de codification des documents (CCCP, CCCA, FORMULAIRE) en y introduisant un item relatif à la nature du document et des acteurs impliqués dans sa délivrance (ex. PER, FOR, DEM, P, F, D;) ;
- Identifier le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique comme troisième point de contrôle complémentaires qui travaillent en commun, mais l'ANC représenterait le point de contrôle central. Les discussions sur la question devront se poursuivre.
- Transmettre le document de l'avant-projet d'arrêté déterminant et précisant les points de contrôle et leurs attributions aux experts juridiques du comité ad hoc pour sa Le document d'arrêté sur l'Avant-projet d'arrêté déterminant et précisant les points de contrôle et leurs attributions devra être finalisé par les experts-juristes du Comité Ad'hoc.

1) Clôture de l'atelier

La cérémonie de clôture de l'atelier a été marquée par deux interventions notamment celle du représentant de l'Initiative pour le renforcement des capacités sur APA et le représentant du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable.

1- Mot de fin du représentant de l'Initiative sur l'APA

Monsieur Peter SCHAUERTE s'est satisfait du degré d'engagement de tous les participants tout au long de ces trois jours de travail ainsi que des résultats obtenus.

Pour lui donc, l'atelier de Jacqueville est un véritable succès qui augure des lendemains meilleurs pour la mise en œuvre de l'APA en Côte d'Ivoire.

2- Mot de fin du représentant du MINEDD

Professeur KADIO Blaise a adressé, au nom de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Professeur Joseph Séka Séka, des remerciements à l'endroit du

représentant de l'initiative APA pour le renforcement des capacités et des membres du comité ad hoc pour leur engagement sans faille au processus de mise en place de l'APA en Côte d'Ivoire. Pour lui, c'est avoir beaucoup de joies et de fierté qu'il ressort de cet atelier car la mission qui lui a été confié par le Ministre à savoir veiller rigoureusement à ce que les objectifs générales comme spécifiques visés soient atteints en vue d'une opérationnalisation rapide de la Protocole de Nagoya sur l'APA en Côte d'Ivoire. C'est sur cette dernière qu'il déclara clos l'atelier de Jacquville tout en souhaitant à tous un bon retour.

En conclusion, On peut retenir que l'atelier de Jacquville, organisé du 08 au 10 janvier 2019, a tenu toutes ses promesses. Il a permis non seulement d'analyser plusieurs documents importants notamment le récépissé de demande d'accès aux ressources génétiques (RG) et connaissances traditionnelles associées (CTA), le récépissé de déclaration d'accès aux RG et CTA, le permis d'accès aux RG et CTA, l'accord de base mais aussi de passer en revue quelques demandes de permis et d'apporter des amendements à l'avant-projet d'arrêté portant création des points de contrôle.

Les échéances se sont passées dans un cadre enchanteur et dans une atmosphère chaleureuse pour le plaisir de tous.

Fait à Jacquville le 10 janvier 2019

Dr. Gbocho Didier

Diabagaté Vamara